



AVIS PUBLIC

Règlements 465-03-2022 et SQ-2019-03

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 18 juillet 2022, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 465-03-2022 amendant le Règlement 465-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**
- **Règlement SQ-2019-03 amendant le Règlement SQ-2019 concernant la circulation, stationnement, paix et bon ordre**

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 27 juillet 2022.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA